

Lancement de la campagne « Jobs Vacances 2025 »

Dans le cadre de la politique d'insertion professionnelle des jeunes, David NEBOR, le Maire de la Ville de Petit-Bourg a le plaisir de renouveler l'opération « JOBS VACANCES ».

La campagne de recrutement est ouverte

- Tu as entre 17 et 22 ans ?
- Tu souhaites être acteur de la Ville ?
- Tu désires t'intégrer aux grands projets de Petit-Bourg ?

Envoie ton CV et ta lettre de motivation à :
mics.recrutement@ville-petitbourg.fr

en précisant en objet la période de ton choix : job vacances 2024 (juin, juillet ou août)

Inscris-toi jusqu'au mardi 24 juin 2025 !

Petit-Bourg, Vivons nos valeurs, créons l'Avenir !



JOBS VACANCES

Opération « Jobs vacances 2025 »
avec la Ville de Petit-Bourg
pour les jeunes de 17 à 22 ans



Mission 1

Du 15 au 25 juillet

Mission 2

Du 28 juillet au
8 août

Mission 3

Du 11 au 22 août

POUR POSTULER :

Envoi des candidatures **jusqu'au 24 juin 2025** à
mics.recrutement@ville-petitbourg.fr, en précisant en
objet la période de votre choix :
(ex : Job vacances 2025 / xx au xx juillet)

Pièces à fournir : CV, lettre de motivation et carte d'identité

Contact : la MICS : 0590 69 66 89



www.ville-petitbourg.fr

A qui s'adresser ?

Maison de l'Insertion et de la Cohésion Sociale



0590 69 66 89



Rue Victor Schoelcher

97170 Petit-Bourg







Mission « Service civique »

La Ville de Petit-Bourg recrute des jeunes en Service Civique, sans condition de diplôme ou d'expérience.

Un engagement ouvert à tous

L'objectif de l'engagement de Service Civique est de mobiliser la jeunesse pour répondre aux défis de la société. **Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap**, il offre un cadre d'engagement où les jeunes pourront se côtoyer et vivre une expérience humaine unique. Pour être volontaire, seuls comptent la motivation et

le savoir-être.

La mixité sociale est l'un des objectifs assignés au Service Civique, l'Agence du Service Civique ayant notamment pour mission de veiller à l'égal accès de tous les citoyens au Service Civique et de mettre en place et suivre les conditions permettant d'assurer la mixité sociale des volontaires du Service Civique, tant en termes de niveaux de formation, de genre, d'âge, de milieu social, d'origines culturelles, que de lieux de vie.

A ce titre, les missions proposées dans le cadre du Service Civique ne peuvent pas exclure a priori les jeunes n'ayant pas de diplôme ou qualification ; des pré-requis en termes de formation, de compétences particulières, d'expériences professionnelles ou bénévoles préalables ne peuvent être exigés, seuls comptent la motivation et le savoir être.

Ce n'est pas un stage, ni du bénévolat ni même un emploi salarié, c'est un engagement volontaire pour une durée de 6 à 12 mois. Plusieurs dizaines de milliers de missions d'intérêt général sont proposées dans 10 domaines d'action prioritaires pour la Nation, chacun peut y trouver une organisation ou une action qui lui correspond.*

*CF : <https://www.service-civique.gouv.fr/>

Déposes ta candidature

Ce dispositif rémunéré ouvert à tous permettant de s'engager activement et de servir la collectivité dans le cadre des missions suivantes :

- Ambassadeur du lien intergénérationnel
- Ambassadeur de la protection de l'environnement
- Ambassadeur de l'accessibilité
- animateur scolaire du numérique
- Ambassadeur des activités socioculturelles et

sensibilisation aux outils du numérique

- animateur des activités culturelles et de loisirs
- ambassadeur de médiation sociale, du lien social et de la citoyenneté

INSCRIPTIONS

1. Remplissez le formulaire en ligne
2. Intégrez les pièces à fournir : – Copie de la pièce d'identité – Attestation de l'assurance maladie – Justificatif de domicile – RIB – CV – Lettre de motivation*.
3. ***Veillez intégrer ces éléments dans la lettre de motivation :**
 - **Destinataires de la candidature** : Monsieur Le Maire David NEBOR ainsi que le Service de la M.I.C.S Maison de l'Insertion et de la Cohésion Sociale. – **Le motif** de la candidature ainsi que **la thématique** choisie.



PETIT-BOURG

La Ville de Petit-Bourg
recrute

SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun
au service de tous

2024 / 2025



Pour tous
les jeunes de
16 à 25 ans*

**jusqu'à 30 ans pour
les jeunes en situation
de handicap*

[Cliquez ici](#)

Maison de l'Insertion et de la Cohésion Sociale



05 90 69 66 89



mics.recrutement@ville-petitbourg.fr



Rue Victor Schoelcher
97170 Petit-Bourg

Horaires

Lundi, mardi et jeudi 7h30 à 13h00 et de 14h00 à 16h30
Mercredi et vendredi de 7h30 à 13h00

Point Relais de la Mission Locale



fixe : 05 90 98 24 40



mob: 06 90 65 17 99



Rue Schoelcher
97170 Petit-Bourg

Contact : Mme Miguel GAZA

Horaires des permanences

Lundi – jeudi 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Mercredi et vendredi de 7h30 à 13h00

Inscription sur les listes électorales

Le service des élections assure la gestion du fichier électoral. Les agents enregistrent les demandes d'inscription, de radiation et de changement d'adresse examinées par la

commission administrative. Il est en charge de l'organisation matérielle des élections politiques (municipales, cantonales, législatives, présidentielles, européennes, référendum) mais également les élections prud'homales. Le service procède chaque année au tirage au sort des jurés d'assises.

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit(e) sur les listes électorales de Petit-Bourg. Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année, mais doivent être effectuées avant une date limite avant chaque scrutin (généralement 6 semaines avant l'élection).

En ligne : via le site officiel du gouvernement, [cliquez ici](#)

En mairie : en vous rendant au Service Élection

La carte d'électeur

Une carte d'électeur est envoyée à chaque nouvel inscrit. Elle n'est pas obligatoire pour voter, mais elle facilite l'identification au bureau de vote. En cas de perte ou de changement d'adresse, n'hésitez pas à contacter le Service Élection pour mettre à jour vos informations.

Les modalités de vote

- **Vote en personne** : munissez-vous d'une pièce d'identité
- **Vote par procuration** : Dans le cas où vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote. Pour cela :
 - Rendez-vous commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance avec une pièce d'identité
 - Indiquez le nom, le prénom et la date de naissance de la personne à qui vous donnez procuration

- La procuration peut être faite pour un scrutin ou une période limitée.

A qui s'adresser ?

Service Élection



0590 95 38 00



0590 95 38 01



Hôtel de Ville, Rue SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg



contact@ville-petitbourg.fr

Espace information emploi

VIE SCOLAIRE

L'espace information emploi est un espace d'accueil, d'informations, de conseil et d'orientation pour tous. Il s'adresse aux jeunes et adultes demandeurs d'emploi, aux apprentis, stagiaires, salariés et chef d'entreprise.

Le service a pour vocation de mettre en oeuvre des actions seul ou en collaboration avec les autres organismes sur le territoire de Petit-Bourg.

Les missions de l'espace information emploi

Accueil, écoute, conseils, informations du public dans tous les domaines (formations professionnelles, emploi, insertion...)

- Mettre à disposition des outils nécessaires (documentations, internet, ordinateur...)
- Mettre en place des actions d'information facilitant l'orientation du public,
- Mettre en relation le public avec de nombreux partenaires tels que RSMA, Pôle emploi, Mission locale
- Faciliter l'accès à l'information,
- Etre un point d'information jeunesse (Point relais du Centre Régional d'Information Jeunesse: CRIJ)

Les actions – Le permis citoyen

Tout au long de l'année l' espaces information emploi organise des actions d'aide au recrutement, pour les métiers porteurs en termes d'emploi, en relation avec des entreprises locales, en collaboration avec les partenaires professionnels et des actions spécifiques favorisant les liens sociaux.

En proposant les actions suivantes :

- Le service Civique pour les jeunes de 16 à 25 ans.
- La cohésion sociale et l'emploi, avec les jobs vacances pour les jeunes de 17 à 22 ans.

Le permis citoyen

Passer son permis de conduire est très couteux.

Poutant, avoir un moyen de locomotion est néanmoins essentiel pour la vie sociale et l'insertion professionnel des jeunes.

La ville de Petit-Bourg propose aux jeunes et aux adultes qui ont un projet d'insertion professionnelle de leur offrir la possibilité d'obtenir leur permis grâce au dispositif PERMIS

CITOYEN.

Contact : M. Pascal Chérubin

Tel : 05 90 98 24 90

plateforme.emploi@ville-petitbourg.fr

Espace jeunes créateurs d'entreprise : Espace Coworking

Vous êtes un jeune créateur d'entreprise, un créateur de start-up, un étudiant, un salarié en télétravail...

Et vous avez besoin d'un espace de travail commun, la ville de Petit-Bourg met à votre disposition un espace coworking au sein de l'espace information emploi.

Ce sera

- Un espace de travail
- Un espace d'échange
- Un espace de collaboration

Vous bénéficierez

- D'une salle de réunion
- D'une connexion internet
- De matériel informatique et bureautique

Point Relais de la Mission Locale

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous n'êtes pas scolarisé, vous êtes à la recherche d'un emploi ou d'une information,

Prenez rendez-vous au point relais de la Mission Locale et vous bénéficierez

- D'une écoute
- D'informations précises
- D'un accompagnement afin de définir votre objectif professionnel, ainsi que votre projet de formation et/ou recherche d'emploi.

Espace information emploi



05 90 98 24 40



plateforme.emploi@ville-petitbourg.fr



Rue Schoelcher
97170 Petit-Bourg

Horaires

Lundi, mardi et jeudi 7h30 à 13h00 et de 14h00 à 16h30

Mercredi et vendredi de 7h30 à 13h00

Point Relais de la Mission Locale



fixe : 05 90 98 24 40



mob: 06 90 65 17 99



Rue Schoelcher
97170 Petit-Bourg

Contact : Mme Miguel GAZA

Horaires des permanences

Lundi – jeudi 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Mercredi et vendredi de 7h30 à 13h00

Le Maire, David NEBOR

David Nebor, le sens des valeurs et de l'engagement

Être utile et au service de sa population, c'est tout le sens de l'engagement de David NEBOR, Maire de la Ville de Petit-Bourg. Un leitmotiv qui le porte depuis l'enfance.

Issu d'un milieu familial équilibré, David NEBOR n'oublie pas d'où il vient. Et il n'est pas prêt à renoncer aux valeurs qui lui ont été inculquées dès son plus jeune âge, pierre angulaire de l'homme qu'il est devenu.

À 55 ans, ce directeur d'urbanisme, désormais Maire de Petit-Bourg, a, d'aussi loin qu'il s'en souvienne, toujours voulu « rendre service et être utile ». Y compris à l'école où il a été chef de classe de la sixième à la terminale.

« J'estime avoir un rôle à jouer dans la construction de la société dans laquelle je vis. C'est le sens de mon engagement, même si cela nécessite un investissement personnel accru. »

Devenu fonctionnaire, il s'est tout naturellement intéressé à la chose publique et à la vie de la cité. « J'estime avoir un rôle à jouer dans la construction de la société dans laquelle je vis. C'est le sens de mon engagement, même si cela nécessite un investissement personnel accru », commente David NEBOR.

Sa famille, et plus précisément son père, lui ont légué le goût du travail, de l'effort et le sens de la famille et de la solidarité. Depuis son entrée en politique en 2008, il s'appuie sur ce socle fondamental pour apporter sa pierre à la construction de Petit-Bourg. En tant que deuxième adjoint au maire en charge de l'urbanisme, des projets et des services

techniques d'abord, puis en tant que maire lorsque Guy LOSBAR a été appelé à de nouvelles fonctions.

« J'ai vu en cette expérience le moyen de mettre en évidence tout ce en quoi je crois. »



Redonner de la valeur au service public

« Il m'a demandé si j'étais prêt pour ça et si je le désirais. J'ai accepté car j'ai vu en cette expérience le moyen de mettre en évidence tout ce en quoi je crois. Mais je dois bien avouer que le poids de la responsabilité chamboule ma vie tant les attentes à mon égard sont importantes », souligne-t-il.

Qu'importe, David NEBOR assume pleinement son rôle qui est « d'assurer le bien-être des administrés et le bon entretien du territoire ». Et ce, même si l'enchevêtrement des compétences des différentes collectivités impose des compromis.

Autre cheval de bataille : redonner de la valeur au service public. « C'est selon moi, le préalable pour qu'élus et fonctionnaires territoriaux retrouvent l'estime de la population », indique le maire.

Ses priorités : ouvrir la Ville de Petit-Bourg sur sa façade maritime. « Je suis persuadé que cette renaissance du bord de mer servira de locomotive à la redynamisation du centre-ville », argumente David NEBOR.

« J'aimerais que la population croie en l'avenir pour le construire ensemble. Nous devons participer au développement de notre pays. »

Horaires

Lundi, mardi et jeudi 7h30 à 13h00 et de 14h00 à 16h30

Mercredi et vendredi de 7h30 à 13h00

Écrire au maire de Petit-Bourg

Grâce au formulaire qui suit, vous pourrez rentrer directement en contact avec Monsieur David NÉBOR, Maire de la ville de Petit-Bourg

Coordonnées



0590 95 38 13



Mairie de Petit-Bourg
Rue Victor Schoelcher
97170 Petit-Bourg

Logement / Habitat

VIE SCOLAIRE

Rester à son domicile malgré l'âge qui avance est essentiel pour bien vieillir. Notre service de livraison de repas à domicile vous y aide depuis plus de 35 ans !

[Un service à la carte](#)

Vous commandez vos plateaux-repas en fonction de vos  besoins, du menu ou de vos envies. Il n'y a aucun engagement de durée, vous pouvez faire appel au service selon vos souhaits de 1 à 7 fois par semaine ou de façon occasionnelle. En cas d'absence vous pouvez suspendre vos commandes.

[Un service éligible aux aides financières](#)

La livraison de repas est éligible à certaines aides comme par exemple l'Aide pour l'Autonomie des Personnes Âgées (APA) du Conseil Départemental et à celles de certaines caisses de retraite. Renseignez-vous auprès de ces organismes.

[Un service de proximité](#)

Au-delà des repas, la visite quotidienne des usagers par nos agents de livraison apporte une sécurité et une présence amicale appréciées et jamais démenties depuis 35 ans.

[Des repas variés, copieux, complets et équilibrés](#)

Un plateau-repas comprend un potage, une entrée, un plat et son accompagnement, un fromage et un dessert (le repas peut être sans viande et adapté aux régimes sans sel ou sans sucre). Suivant votre appétit, un seul plateau-repas est suffisant pour vos repas de la journée.

[Des repas tous les jours chez vous](#)

Simple d'utilisation, les éléments du repas sont présentés en



barquettes individuelles dans un plateau. Ils sont prêts à être réchauffés. La livraison s'effectue le matin à votre domicile.

[Un paiement adapté](#)

Le tarif d'un plateau-repas livré est de x €. Vous recevez une facture mensuelle des repas commandés.

[Quelles conditions pour profiter du service ?](#)

Il suffit d'avoir plus de 60 ans.

Si vous avez moins de 60 ans et que vous rencontrez des difficultés ponctuelles ou permanentes à préparer vos repas, vous pouvez utiliser le service de livraison, même de façon provisoire., sur présentation d'un certificat médical.

A qui s'adresser ?

Restauration scolaire



0590 38 05 02



0590 25 87 39

Caisse des écoles Bellevue



Rue Etienne PORTECOP

97170 Petit-Bourg



mail@ducontact.com



siteducontact.fr



Les bornes de tri de Petit-Bourg

VIE SCOLAIRE

Chaque année, environ 2000 tonnes d'emballages, de papier et de verre sont déposés par les habitants de la commune dans les points-tri. Ils fournissent ainsi de nouvelles matières premières en limitant le prélèvement de ressources naturelles et les coûts de gestion pour la collectivité.



Dans la colonne jaune des points-tri

Les papiers

- Journaux, prospectus, magazines



- Enveloppes, papiers de bureaux, courriers
- Cahiers, annuaires, catalogues, livres

Les emballages (sauf en verre)

- **En papier ou en carton**
 - Sacs, sachets
 - Boîtes, cartons
 - Briques (avec bouchons)
- **En métal**
 - Bidons, aérosols
 - Conserves, barquettes, canettes
 - Boîtes, tubes, couvercles
 - Capsules à café, petits contenants
- **En plastique**
 - Bouteilles, flacons (avec bouchons)
 - Boîtes, pots, blisters, emballages sous-vides, barquettes
 - Sacs, sachets, tubes, suremballages, film plastique

Dans la colonne verte des points-tri



- Bouteilles en verre
- Bocal et pots en verre

Les bons gestes

- Mettre les déchets en vrac
- Compresser les emballages permet d'économiser de la

- place et de remplir moins vite les conteneurs
- Les déchets liés ou emboîtés ne pourront être recyclés
 - Séparer les matières quand elles sont différentes (papier/carton/métal/plastique).
 - Les bouchons peuvent être laissés sur les bouteilles en plastique
 - Les emballages doivent être vidés mais pas nécessairement lavés
 - Ne pas découper, ni déchirer en petits morceaux

Les déchets non-acceptés

- La vaisselle (jetable ou non) et la porcelaine
- Les bris de glace ou de miroir
- Les ampoules et néons
- Les pots de fleurs en terre
- Les articles d'hygiène (couches, mouchoirs, masques...)
- Les papier peint, papier cadeau ou papier cuisson
- Les emballages de produits dangereux (peinture, acide, insecticide, etc.), même vides, demandent un traitement particulier.

[Je les dépose en déchetteries.](#)

Où trouver un point-tri ?

Cartes des équipement du tri

Votre point-tri n'est pas encore équipé de colonnes jaunes ?



En attendant que le jaune remplace peu à peu le bleu et le gris sur les plastrons des colonnes, utilisez les anciennes colonnes (plastron gris ou bleu) comme s'il s'agissait d'une colonne jaune. Leur contenu sera traité de la même manière.

A qui s'adresser ?

Restauration scolaire

 0590 38 05 02

 0590 25 87 39

Caisse des écoles Bellevue



Rue Etienne PORTECOP

97170 Petit-Bourg



mail@ducontact.com



siteducontact.fr

